



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC

Séance publique du 30 janvier 2025 à 20h

Secrétaire de séance
Mme Caroline LE COZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025 - 20H00
ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DÉLIBÉRATIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Approbation PV du 05/12/2024

AGGLOMERATION

2. Approbation du rapport de la CLECT du 28/11/2024
3. Approbation de la Convention Territoriale Globale 2025-2029
Schéma territorial des services aux familles -> Désignation d'un référent
4. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) : eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif, prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

URBANISME – CADRE DE VIE

5. Projet de lotissement – Validation de l'esquisse
6. Valorisation des abords de l'Etang des Forges – Fédération pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

QUESTIONS DIVERSES

Projet Particulier / SUEZ – Plateforme de compostage
Acquisition du Bâtiment au 2e rue de Tournemine
Recensement 2025

Calendrier :

Conseil d'exploitation du réseau de chaleur : 13 mars à 18h00

Commission Finances : 13 mars à 19h00

Prochain conseil municipal : Jeudi 27 mars 2023 à 17h30

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU C, LE BLOAS JJ, LE FLOC'H P, GUEGAN F, DRONIOU C, PRIDO L, LE COUSTER B, LE COUSTER C, SERANDOUR L, LOSTYS J, HERVÉ JL, GODEFROY D, COATRIEUX M, LE NEINDRE M, GUILCHER G, LE COZ C, BLANCHARD B.

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine, donne pouvoir à Béatrice LE COUSTER, BRIOU Julien, donne pouvoir à Patrick LE FLOCH.

Secrétaire de séance : Caroline LE COZ

Date de la convocation : 24/01/2025

Ouverture de séance : 20 H 00

Table des matières

Table des matières	3
FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2024	4
DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :	4
AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT	6
AGGLOMERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GENERALE 2025-2029	6
AGGLOMERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC.....	8
URBANISME – CADRE DE VIE : PROJET DE LOTISSEMENT	8
URBANISME – CADRE DE VIE : VALORISATION DES ABORDS DE L'ETANG DES FORGES	8

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2024

5.2 Délibération n°2025/1-1

Le procès-verbal de la réunion du 05/12/2024 a été transmis par mail aux membres du Conseil municipal le 06/01/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Procès-Verbal de la séance du 05/12/2024.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DOMAINE DE COMPÉTENCE	THEMATIQUE	DECISION PRISE	COÛT TTC (le cas échéant)
Médiathèque	Ludothèque - Achats Jeux enfants	Devis WESCO validé	2 789,29 €
Médiathèque	Ludothèque - Achats Jeux enfants	Devis La Poule à Pois validé	548,75 €
Projets d'investissement	Salle des forges - Levée des réserves - Electricité / Sécurité	Devis AM ELEC signé	10 185,41 €
Projets d'investissement	Lotissement Goarem Morvan - Bornage Parcelle	Devis Geomat signé	3 900,00 €
Projets d'investissement	Administration Générale - Maj programme Ascenseur	Devis TKE signé	966,70 €
Médiathèque	Ludothèque - Achats Jeux enfants	Devis Oxybul signé	665,87 €
Projets d'investissement	Administration Générale - Rayonnage pour archives	Devis Mobi Buro signé	738,80 €
Projets d'investissement	Salle des forges - Vitrification parquet	Devis Atelier du peintre signé	2 136,76 €
Projets d'investissement	Salle des forges - Vitrification parquet	Devis Kiloutou signé	1 042,06 €
Projets d'investissement	Restaurant Scolaire - Achat Mixer	Devis SBCP signé	834,00 €
Projets d'investissement	Salle des forges - Vidéoprojecteur avec installation	Devis Qualité Informatique signé	1 666,80 €
Etat civil	2 décès 4 Transcriptions de décès 1 avis de naissance		

Urbanisme	23 Certificats d'urbanisme 7 Déclarations préalables 4 Permis de construire 2 Déclaration d'Intention d'Aliéner		
Elections	7 Inscriptions		
Ecoles	5 Inscriptions par anticipation 1 Inscription		
Pouvoir de police	2 Autorisations de débit de boisson 7 Arrêtés de voirie		
Autorisations d'urbanisme			
Mme Sylvie SALIOU	2 Penn Leguer Vihan	XB 125	Construction d'une veranda de 16,3m ²
M. et Mme QUERO Jordan et Laura	5 Kroaz Garnel	YA 122	Construction d'un garage accolé à la maison
Mme CONAN Marie- Laure	Rubertel	ZS 142-135-140-137- 143-139-138-141-29- 136-27	Construction de deux fumières (ouvert), un jardin d'hiver sur le poulailler P2, un jardin d'hiver sur le poulailler P3 et un local technique sur le poulailler P2
Margaux LE GUILLOU	42 rue d'Avaugour	AC 130	Création d'un mur de soutènement + Muret de support pour portail + clôture grillagée
Eric ROUMILHAC	14 Gwazh Prens	ZL 284	Pose de 10 panneaux photovoltaïques en toiture
Jean-Philippe SEGUIN	20 rue des Menhirs	AB 257	Remplacement d'une porte de service non isolée en bois donnant sur la façade par une porte isolée de la même couleur que celle existante
Romain BLARD	3 Kozhker Keriaz	ZA 137	Changement des huisseries au rez-de-chaussée et agrandissement d'une porte fenêtre
SCI TARTIVEL	21 Place du centre	AB 210	Changement de destination de bureaux en un logement T3 de 81m ² destiné à la location
EARL DE TREGANEL GAUTIER KARINE	Skoasell	YI 153-YI 145	Construction d'une extension du centre de conditionnement d'œufs et construction d'une fumière de stockage des fientes

AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

7.10 Délibération n°2025 / 1-2

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, GP3A verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'Établissement public de coopération intercommunale - EPCI.

Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport de la CLECT pour l'année 2024.

AGGLOMERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GENERALE 2025-2029

5.7 Délibération n°2025 / 1-3

Un Schéma Territorial de Services aux Familles fixant les grandes orientations du territoire en matière de petite enfance et de parentalité a été élaboré en 2019 par Guingamp Paimpol Agglomération. Par ailleurs, depuis 2021, la Caisse d'Allocations Familiales a rendu obligatoire la signature à l'échelle des intercommunalités d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'une offre territoriale de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Une première convention portant sur les thématiques enfance, jeunesse et accès aux droits, a été signée par Guingamp Paimpol Agglomération et l'ensemble des communes pour la période 2021-2024.

Ces deux documents cadre ont permis la réalisation de nombreuses actions au bénéfice des familles du territoire : mise en place d'une coordination handicap, dispositif d'accueil petite enfance pour les familles en insertion, projets de création de 22 places d'accueil collectif en gestion publique (Bourbriac et Paimpol), mise en place d'un numéro unique Info Petite Enfance, appel à projets pour développer les MAM et les micro-crèches privées, soutien et développement du collectif parentalité, création de « Logez jeunesse » pour accompagner les jeunes dans leur recherche de logement, meilleure couverture du territoire en matière de santé mentale des jeunes, développement des dispositifs d'engagement de la jeunesse (Pass Engagement, SNU, Service Civique, Argent de Poche)...

Ces documents stratégiques arrivent à échéance en décembre 2024. Il est proposé de fusionner les 2 stratégies en réalisant une nouvelle convention (CTG 2025-2029) assortie d'un schéma directeur unique, nommé « Schéma Territorial de Services aux Familles » pour plus de lisibilité. En lien avec les missions de la CAF et les compétences de Guingamp-Paimpol Agglomération, 6 thématiques ont été retenues pour cette nouvelle convention : accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, handicap et parentalité.

Tout au long de l'année 2024, une démarche participative de concertation réunissant élus, institutions, acteurs associatifs et professionnels s'est déroulée avec 3 objectifs :

- Evaluer les actions mises en place lors de la précédente période,
- Réaliser un diagnostic partagé des besoins du territoire,
- Fixer des priorités d'intervention pour 2025-2029 par le biais d'un nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles.

6 nouveaux défis principaux ont ainsi été identifiés :

- Conforter les dispositifs existants et développer de nouveaux outils/dispositifs pour que le plus grand nombre puisse accéder à ses droits,
- Proposer une offre d'accueil petite enfance diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire,
- Améliorer l'offre d'accueil de loisirs au service de l'épanouissement et du développement de l'enfant,
- Accompagner le bien-être et permettre l'émancipation des jeunes du territoire à travers la coopération entre les acteurs de la communauté éducative,
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles,
- Disposer d'un lieu ressource permettant de s'informer et d'échanger autour de la parentalité.

Un plan d'actions a également été établi. Celui-ci s'est concentré sur 21 actions qui pouvaient se lancer rapidement sur la période 2025-2027. Il est convenu d'organiser une nouvelle concertation avec élus et acteurs du territoire en milieu de période, courant 2027, pour faire un point d'étape et entrevoir de nouvelles actions en fonction de l'évolution des besoins.

Un comité de pilotage composé d'élus de l'Agglomération et des communes, de représentants du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et de la Caisse d'Allocation Familiale se réunira une fois par an pour mesurer l'avancée des actions. Les communes intéressées pour intégrer ce comité de pilotage peuvent le faire remonter. Afin de faciliter la communication entre l'Agglomération et les communes, il est également proposé de nommer un élu référent qui recevra les informations et comptes-rendus annuels des actions mises en place. A ce titre, un appel à candidature est proposé pour intégrer le Comité de Pilotage annuel.

Toutes les communes du territoire sont appelées à délibérer et à signer la nouvelle convention, leur permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets, de bénéficier du soutien de la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Prendre acte du bilan 2019-2024 et des éléments de diagnostic,
- Autoriser la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et donner pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Valider les orientations et les actions prévues dans le cadre du nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles,
- Nommer un élu communal référent en la personne de Florence GUEGAN pour recevoir régulièrement des informations et, si la commune le souhaite, participer au comité de pilotage annuel.
-

AGGLOMERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

7.10 Délibération n°2025/1-4

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, lorsque la commune lui a transféré la compétence, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services :

- D'eau potable.
- D'assainissement collectif.
- D'assainissement non-collectif.

Cette disposition a pour principal objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services publics. Ces rapports ont été transmis le 24 janvier 2025 aux membres du conseil municipal.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du :

- Service d'eau potable,
- Service d'assainissement collectif,
- Service d'assainissement non-collectif.

URBANISME – CADRE DE VIE : PROJET DE LOTISSEMENT

8.4 Délibération n°2025/1-5

Les élus ont décidé lors du conseil municipal du 4 juillet le projet de création d'un lotissement avec un cahier des charges pour 23 lots au global.

Dans ce cadre, il est proposé le périmètre d'opération de 1.15 Ha en zone 1 AUhd, pour un ensemble prévisionnel de 23 logements dont 3 logements sociaux.

Le groupement GEOMAT-TECAM a été retenu pour le projet et le calendrier prévisionnel du projet d'extension (études, travaux de voirie provisoire...).

Suite aux réunions préparatoires, il est proposé la présentation et la validation de l'esquisse dans le cadre de ce projet,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme & Voirie - Bâtiment en date du 16 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Approuver la création d'un lotissement communal à Bourbriac,
- Intégrer le budget de ce lotissement au budget « Lotissements » (budget annexe au régime de la TVA avec la comptabilité des stocks),
- Valider le projet d'esquisse réalisé par l'agence TECAM pour ce nouveau lotissement,
- Dénommer le lotissement : « Park Feunteun »
- Autoriser le Maire à déposer tous les documents et autorisations nécessaires pour l'urbanisme,
- Autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la cession des lots et à déposer l'ensemble des éléments constitutifs du lotissement auprès de l'office notarial de Bourbriac, lequel se voit confier le soin de rédiger les actes de ventes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 du lotissement

URBANISME – CADRE DE VIE : VALORISATION DES ABORDS DE L'ETANG DES FORGES

8.4 Délibération n°2025/1-6

En 2021, la mairie de Bourbriac, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Trieux et la fédération de pêche des Côtes d'Armor ont signé une convention permettant aux collectivités de disposer du droit de pêche sur l'étang des Forges pour une période de trois ans. En 2024, cette convention a été renouvelée pour une période de 9 ans. A cette occasion la commune a souhaité qu'une réflexion soit engagée sur la valorisation de l'étang communal. Dans le cadre du schéma départemental, les techniciens de la fédération avaient relevé le potentiel de cet étang pour le développement de la pratique de la pêche. L'étang des Forges, de par sa situation et sa superficie présente un intérêt double pour le tourisme, d'une part, et pour le développement de la pêche sur un secteur où l'offre en plans d'eau reste limitée. La mairie affiche une véritable volonté de développer l'espace autour du plan d'eau, d'en favoriser l'ouverture à tous les publics autorisant la promenade, les animations et bien sûr, la pêche et compte sur les propositions de la fédération.

Une proposition de valorisation halieutique de l'étang est proposée avec les différents points :

- Réalisation de linéaires sécurisés et accessible PMR
- Création de pontons de pêche
- Mise en place d'un abri utile pour l'accueil lors des rencontres de pêche et les animations
- La mise en place de trois espaces pique-nique couverts
- Valorisation du sous-sol de la salle des Fêtes
- La pose d'un panneau d'information

Une proposition financière pour l'ensemble des travaux a été réalisée. Les partenaires institutionnels et associatifs seront sollicités dans le cadre du financement.

La maîtrise d'ouvrage sera portée par la mairie, les montants sont donc calculés en HT

Poste des dépenses

POSTES DES DÉPENSES	DETAIL	MONTANT HT
LINEAIRE ANIMATION ET PMR	Longueur 21 mètres	10 500 €
PONTONS PECHE INDIVIDUELS	4 PONTONS 1.5X1M	4 800 €
ESPACE PIQUE NIQUE COUVERT	3 TABLES + BANC + TOIT	4 960 €
PANNEAU INFORMATION	1 PANNEAU ET ENCADREMENT BOIS	800 €
DIVERS TERRASSEMENT	Reprise chemin périphérique	2 500 €
SUIVI, COORDINATION, MONTAGE FINANCIER	FRAIS FEDERATION 5 JOURS à 300 €	1 500 €
TOTAL		25 060 €

Poste des recettes

PARTENAIRES	%	MONTANT
MAIRIE	30%	7 530 €
FEDERATION DE PÊCHE	30 %	7 518 €
AGGLOMERATION GPA	20 %	5 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	5 012 €
TOTAL	100 %	25 060 €

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 20 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Approuver l'ensemble des travaux de valorisation de l'étang des Forges,
- Approuver la proposition du montage financier tel que présenté,
- Approuver la participation de la commune à hauteur de 30 % pour une somme de 7 530 €,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune,
- Autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions et de participations financières auprès de l'agglomération, du département et de la fédération de pêche,
- Autoriser le maire à signer tout acte relatif à ce projet.

Questions diverses

- Projet Particulier / SUEZ – Plateforme de compostage (Avis défavorable de la commission et des communes avoisinantes)

Présentation du projet de création d'une plateforme.

Vu l'avis défavorable de la commission Environnement en date du 20 janvier 2025.

Jean Luc HERVE et Benoit BLANCHARD quittent le Conseil Municipal, le temps des échanges et d'un vote consultatif.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal décident de refuser le projet par 9 voix contre et 7 voix en abstention.

- Recrutement au sein de l'école pour un remplacement (suite un arrêt) en la personne de Chloé GOURIOU.

- Contentieux en cours au tribunal administratif avec une personne sur une certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) dans le cadre d'un projet de lotissement privé, sur le principe de retard de réponse au-delà de la période de 2 mois.
- Des difficultés au sein de l'école maternelle (construction en 2001) – infiltrations d'eau au niveau de la toiture et affaissement des linteaux – une rencontre en 2020 avec l'architecte n'avait pas permis d'avancer sur les difficultés évoquées. Il est prévu de solliciter un expert pour réaliser un diagnostic.
- Manifestation ce samedi pour l'hôpital de Guingamp.
- Acquisition du Bâtiment au 2e rue de Tournemine. Il sera proposé une convention au SDIS pour l'occuper.
- Recensement 2025.

Fin du conseil Municipal à 23h00.

- Réunion exploitation – réseau de chaleur avec Engie : vendredi 31 janvier à 10h00
- Prochain conseil municipal : jeudi 27 février 2025 à 20h00
- Conseil d'exploitation du réseau de chaleur : jeudi 13 mars à 18h00
- Commission Finances : jeudi 13 mars à 19h00
- Prochain conseil municipal : jeudi 27 mars 2025 à 17h30